

Commune de PLEYBEN

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Consultation d'entreprises pour les équipements liés au trop-plein de 3 postes de relevage d'eaux usées

Objet des travaux : Installation d'une détection de surverse sur 2 postes de relevage du réseau de collecte (Poste du Moulin du Chantre et Poste de Kerseur'h) et installation d'un dispositif de mesure et d'enregistrement en continu des débits sur le trop-plein du poste de relevage en entrée de la station d'épuration du Vernig (point A2)

Le chantier démarrera par ce premier poste : point A2, dont la date butoir de réalisation est fin mai 2017.

Un poste de relevage en entrée de la station d'épuration du Vernig : point A2 -
Installation d'un dispositif de mesure et d'enregistrement en continu des débits sur le trop-plein

Le poste entrée de station est muni d'une canalisation de surverse relié directement au milieu récepteur. S'agissant d'une station d'épuration de plus de 2000 EH (4000 EH), il est nécessaire d'installer une mesure de débit sur le point A2. Etant donnée la profondeur de la conduite, il n'est pas envisagé de créer un canal de mesure spécifique en aval du poste. La solution proposée est de créer un caisson de mesure avec un déversoir à l'intérieur du poste en suivant :

- Les prescriptions techniques du guide pratique de l'Agence de l'Eau dont l'extrait « fiche D2, p 71 et 72 du guide » est ci-joint (**nommé annexe 1**).

Vous pouvez télécharger l'ensemble du guide pratique de 101 pages à l'adresse

<http://www.eau-loire->

[bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/guides_assainissement](http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/guides_assainissement), une fois sur le site internet, dans le cadre « guide pratique », cliquer sur « guide pratique (pdf, 8.1Mo, nov 2015 ».

- Les prescriptions du SEA ci-joints (**Annexe 2** une photo et **Annexe 3** une fiche technique qui propose un schéma simplifié pour implanter ce type de mesure incluant un dispositif de calage pour vérifier le bon fonctionnement de la sonde de mesure).

La mesure de débit devra apparaître sur la fiche de liaison de la station (rajouter une colonne débit surverse entrée (m3/j)). Cette donnée sera ensuite à saisir dans mesure STEP après avoir créé le point A2.

Deux postes de relevage du réseau de collecte - Installation d'une détection de surverse

Poste du Moulin du Chantre :

Il n'y a pas de conduite de surverse dans l'ouvrage. Cependant, le réseau déborde ponctuellement par un tampon désigné « repère A » situé à moins de 100 m du poste dans le chemin d'exploitation situé au sud du poste de relevage. Il est nécessaire d'installer un dispositif de détection de surverse dans le poste de relevage, calé sur la hauteur de débordement (niveau du tampon « repère A »). Un levé topographique est nécessaire.

Poste de kerseurc'h :

Il y a une conduite de surverse dans l'ouvrage mais elle est située tout en haut de l'ouvrage. Si le poste se met en charge, les eaux usées sont susceptibles de déborder au niveau du tabouret de

raccordement de la maison située en face du poste. La détection de surverse est à caler sur le niveau du tampon du tabouret de raccordement de cette habitation. Un levé topographique est nécessaire.

Prescriptions techniques concernant la détection de surverse :

Les poires de niveau ne seront pas utilisées en raison du manque de fiabilité. Le capteur devra être facilement accessible pour permettre son nettoyage. Il sera pris en compte dans le choix du capteur et son installation la possibilité de tester le bon fonctionnement du dispositif mis en place.

Télésurveillance et synthèse des données :

Les postes sont déjà équipés d'une télésurveillance (SOFREL S530) et d'un débitmètre électromagnétique (SIEMENS FM MAG500G). La prestation comprendra le raccordement des détecteurs de surverse et le paramétrage de la télésurveillance. Les volumes journaliers collectés par les postes de relevage sont actuellement synthétisés dans un tableau de suivi accessible depuis la supervision de la station d'épuration. Cependant, les données rapatriées sont incohérentes (inversion des valeurs entre les postes). La prestation devra inclure la correction de ces données. Le tableau de suivi des postes de relevage fera également apparaître le temps de surverse journalier des postes, exprimé en minute. En l'absence de surverse, la valeur "0" devra apparaître.

Toutes fournitures, sujétions et main d'œuvre comprises.

Votre offre inclura :

- Une réunion de préparation du chantier,
- Des réunions régulières en cours de travaux,
- Une réunion de réception des travaux en présence de l'agence de l'eau, le service de l'eau et de l'assainissement du département et la commune de Pleyben.

Pour des questions techniques complémentaires avant la remise de votre offre, vous pouvez contacter :

- Bertrand CUDON
Département du Finistère
Direction de l'Aménagement, de l'Eau, de l'Environnement et du Logement (DAEEL)
Service de l'eau potable et de l'assainissement (SEA)
7, rue turgot – 29196 QUIMPER cedex
Tel : 02.98.76.21.50
Fax : 02.98.76.22.91
bertrand.cudon@finistere.fr
- Stéphane LETOURNEAU
Responsable des services techniques municipaux
33 rue Maurice de Trésiguidy - 29190 Pleyben
02 98 26 35 12 / 06 27 62 01 61
Stephane.letourneau@mairiepleyben.fr

Pour visiter les sites avant remise de votre offre, prendre rendez-vous avec Stéphane LETOURNEAU.